

Assemblée générale annuelle

14 mai 2009 à 20h00

Hôtel de Ville – salle du Conseil général

Président : M. Daniel BRODT
Vice-président : M. Xavier GROBETY
Caissier : M. Philippe OBERSON
Procès-verbal : Mme Anne-Marie JORAY

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2008
2. Rapport du président
3. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes
4. Discussion et adoption des rapports
5. Mutations – démissions
6. Nominations statutaires :
 - a) du président
 - b) du comité
 - c) des vérificateurs de comptes
7. Cotisations
8. Divers

M. Daniel BRODT, président, ouvre la séance à 20 h 00. Il salue les Autorités communales représentées par M. Pascal SANDOZ, président de la Ville de Neuchâtel, les membres honoraires, les membres des sociétés ainsi que les représentants de la presse, avec lesquels nous entretenons d'excellents contacts.

La liste des présences sur laquelle les représentants des différentes sociétés apposent leur signature avant et au début de l'assemblée générale. Cinq sociétés se sont excusées.

Le président ASVN précise que la convocation a été faite en temps utile et que la présente assemblée peut délibérer valablement. L'ordre du jour est accepté tel quel.

Le président précise également que toute correction devant se faire sur le site Internet www.asvn.ch peut s'approcher de M. Xavier GROBETY qu'il remercie vivement de son travail.

Il tient à remercier tous les représentants des sociétés présentes de l'engagement dont ils font preuve au sein de leurs sociétés respectives.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2008

Personne n'a demandé la lecture complète du procès-verbal étant donné que ce dernier peut-être consulté sur le site de l'ASVN, comme annoncé l'an dernier.

2. Rapport du président

Le président rappelle le nom des membres du comité qui ont fonctionné cette année et qui sont :

- Le président, M. Daniel BRODT
- Le vice-président, M. Xavier GROBETY
- La secrétaire, Mme Anne-Marie JORAY
- La secrétaire au procès-verbal, Mme Sandra BERSET
- Le caissier, M. Philippe OBERSON
- Le responsable du 1^{er} mars, M. Grégory AELLEN
- Le co-responsable du 1^{er} août, M. Nicolas GUINAND
- Le co-responsable du 1^{er} août, M. Thierry BULA.

Il les remercie de leur engagement durant l'année écoulée.

Le président M. Daniel BRODT remercie l'assemblée de la confiance qu'elle a témoignée au comité.

M. Daniel BRODT rappelle le rôle qu'incombe au comité de l'Association des Sociétés de la Ville de Neuchâtel, à savoir :

- assister les Autorités communales de la Ville de Neuchâtel lors des organisations de manifestations telles que le 1^{er} mars ou le 1^{er} août.
- servir les intérêts de ses membres.

Il les remercie du travail accompli.

A cet effet, le comité serait très heureux de recevoir des propositions ou suggestions de la part des sociétés affiliées.

Manifestation du 1^{er} mars 2008

Comme d'accoutumée, la commémoration du 1^{er} mars 2008 s'est parfaitement déroulée grâce à l'organisation de M. Grégory AELLEN, responsable, et des autres membres du comité.

L'emplacement reste désormais situé à l'angle nord-est du port, ce qui convient parfaitement à ces festivités.

Les remerciements vont également aux représentants des Autorités cantonales et communales, à savoir M. Fernand CUCHE pour le Conseil d'Etat et Mme Valérie GARBANI

pour la Ville qui nous ont rejoints pour leur discours. Les remerciements vont également à la Musique Helvetia St-Blaise et à la Chanson neuchâteloise.

Après les joutes oratoires, nous avons eu droit aux traditionnelles salves d'artillerie à l'issue desquelles la population et les Autorités se sont retrouvées sous le bâtiment du Collège de la Promenade pour le verre de l'amitié.

Seul point noir à relever, et cela malgré les démarches menées tant par la Ville que par le comité, est la suppression par l'Etat de sa subvention pour cette manifestation. Le président tentera encore une fois d'approcher le Conseil d'Etat à ce sujet.

Manifestation du 1^{er} août 2008

Aucun grand changement n'est à relever pour l'organisation de la Fête nationale qui s'avère être une belle et désormais grande fête populaire.

C'est M. Jean-Frédéric JAUSSELIN, directeur de l'Office fédéral de la culture, qui nous a honorés de sa présence et a prononcé le discours.

Le message œcuménique nous a été délivré par Mme la Pasteure Delphine COLLAUD.

Les feux d'artifice, montés par la Société Pyro Ephémère ont à nouveau été grandioses.

Fête des vendanges 2008

Depuis quelques années, l'ASVN peut compter sur M. Xavier GROBETY et sa garde rapprochée pour l'organisation et la tenue de la tente de notre association lors de la Fête des vendanges. Le succès rencontré est total.

Cette année, l'exercice a permis de rémunérer à raison de 28.-/heure les sociétés qui ont collaboré à l'exploitation de la tente.

Divers

Une visite du Musée d'histoire naturelle a été organisée à l'intention des comités des sociétés. Ce fut un franc succès.

Le président informe les sociétés que le site de l'ASVN est régulièrement tenu à jour (www.asvn.ch).

L'ASVN a collaboré avec différentes institutions qui l'ont sollicitée à savoir le Parlement des Jeunes, l'Association de revitalisation de la Ville de Neuchâtel, la Fête des vendanges et bien d'autres encore.

Le président relève enfin qu'en 2011 la Ville fêtera son millième anniversaire. Un contact sera pris avec le responsable de cet événement, M. Christophe VALLEY, afin de connaître ses intentions par rapport aux sociétés locales.

3. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes

Les comptes sont présentés par le caissier M. Philippe OBERSON. Le compte de pertes et profits de l'exercice 2008 est bouclé avec un bénéfice de CHF 1'401.40 qui est viré au capital. Ce dernier s'élève au 31 décembre 2008 à CHF 97'540.60. Le fonds de réserve étant de CHF 6'280.-.

Les sociétés vérificatrices des comptes - Société philatélique et le Judo Club de Cortaillod – donne lecture du rapport de vérification par leur représentant M. Gérald PAUCHARD. Il remercie le caissier de la tenue avec soins et exactitude de la comptabilité. Il remercie également les membres du comité de l'excellent travail accompli durant l'année écoulée.

4. Discussion et adoption des rapports

Le rapport du président et les comptes au 31 décembre 2008 sont acceptés par vote de l'assemblée. Décharge est donnée au comité pour sa gestion durant l'année 2008.

5. Mutations - démissions

Fusion

Les deux sociétés de samaritains fusionnent pour aboutir à une seule société.

Démissions

- ? Association sténographique Suisse Aimé Paris
- ? Question pour un champion

Radiations (non paiement des cotisations)

- ? Young Sprinters Développement SA
- ? Association Romande des troupes motorisées

Admissions

- ? Association Happy Gays
- ? Centre de Développement Socioculturel
- ? Compagnie Jehanne04 unLtd

6. Nominations statutaires

Le président, M. Daniel BRODT, précise que le comité doit être réélu chaque année et que ce dernier s'est représenté dans la même composition, à savoir :

Le Bureau qui est composé de :

- ? M. Daniel BRODT, président.
- ? M. Xavier GROBETY, vice-président et responsable de la tente de la Fête des Vendanges.

- ? M. Philippe OBERSON, caissier.
- ? Mme Anne-Marie JORAY, secrétaire.
- ? Mme Sandra BERSET, secrétaire aux procès-verbaux.

Les autres membres du comité sont :

- ? M. Grégory AELLEN, responsable de la manifestation du 1er Mars ;
- ? M. Nicolas GUINAND, co-responsable de la coordination des manifestations et de la manifestation du 1er Août
- ? M. Thierry BULA, co-responsable de la manifestation du 1er Août

Le comité est réélu à l'unanimité en bloc.

Nomination des vérificateurs de comptes :

- ? 1^{er} vérificateur – AVIVO, Mme Marie-Antoinette CRELIER.
- ? 2^{ème} vérificateur – Gym de Serrières, M. Olivier JUNOD.
- ? Suppléant – Cercle de la voile de Neuchâtel.

7. Cotisations

Le président rappelle que la cotisation annuelle est restée la même depuis 1972 et propose une nouvelle fois de ne pas la changer. Celle-ci s'élève à Fr. 30.-. La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Divers

Suite à des questions concernant les futurs parkings payants du Nid-du-Crô et de l'ancien Panespo, M. Pascal SANDOZ précise que ces derniers seront gratuits la première demi-heure et seront libres entre midi et 14h00 ainsi que dès 21 heures. Les dimanches et jours fériés ne seront pas payants.

M. Daniel BRODT met fin à l'assemblée à 20 h 45.

Suit le vin d'honneur à la salle de la Chartre offert par le Conseil communal.

Neuchâtel, avril 2010

La secrétaire du procès-verbal :

Anne-Marie JORAY
(adaptations Xavier GROBETY)